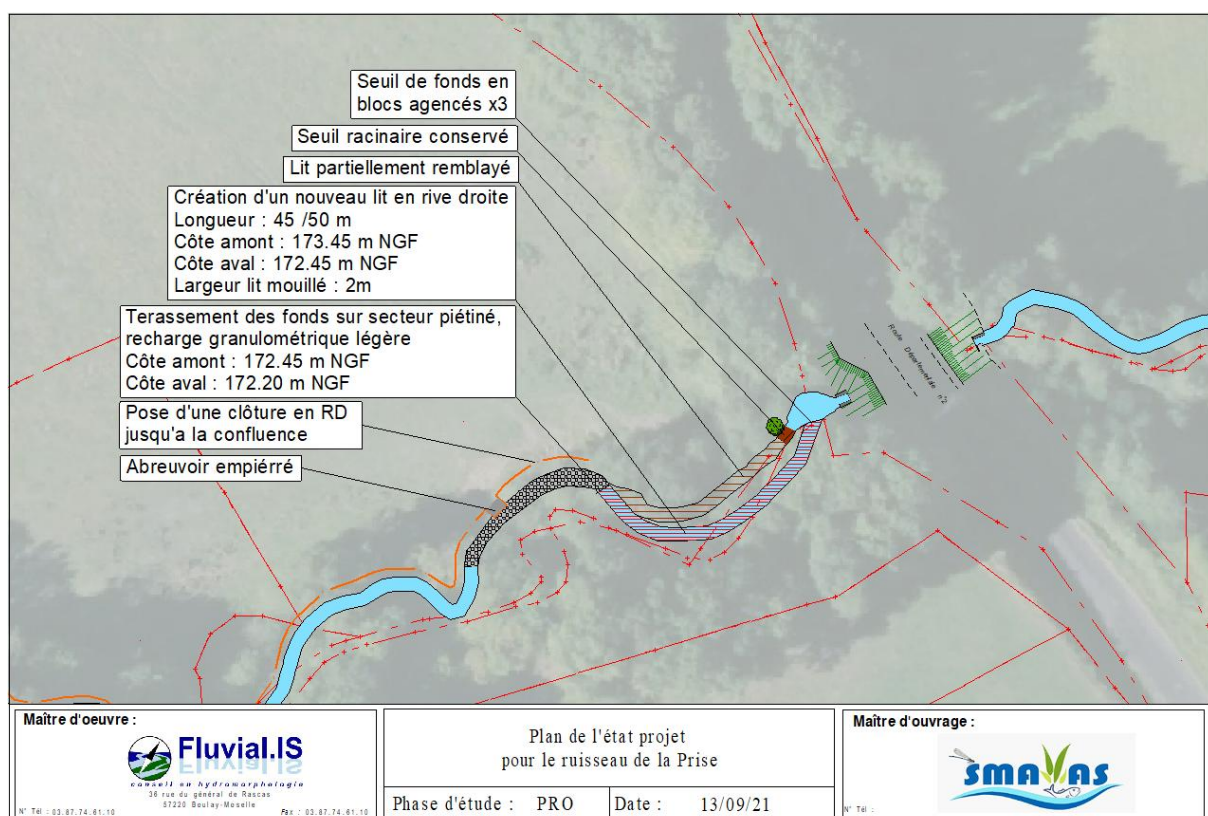
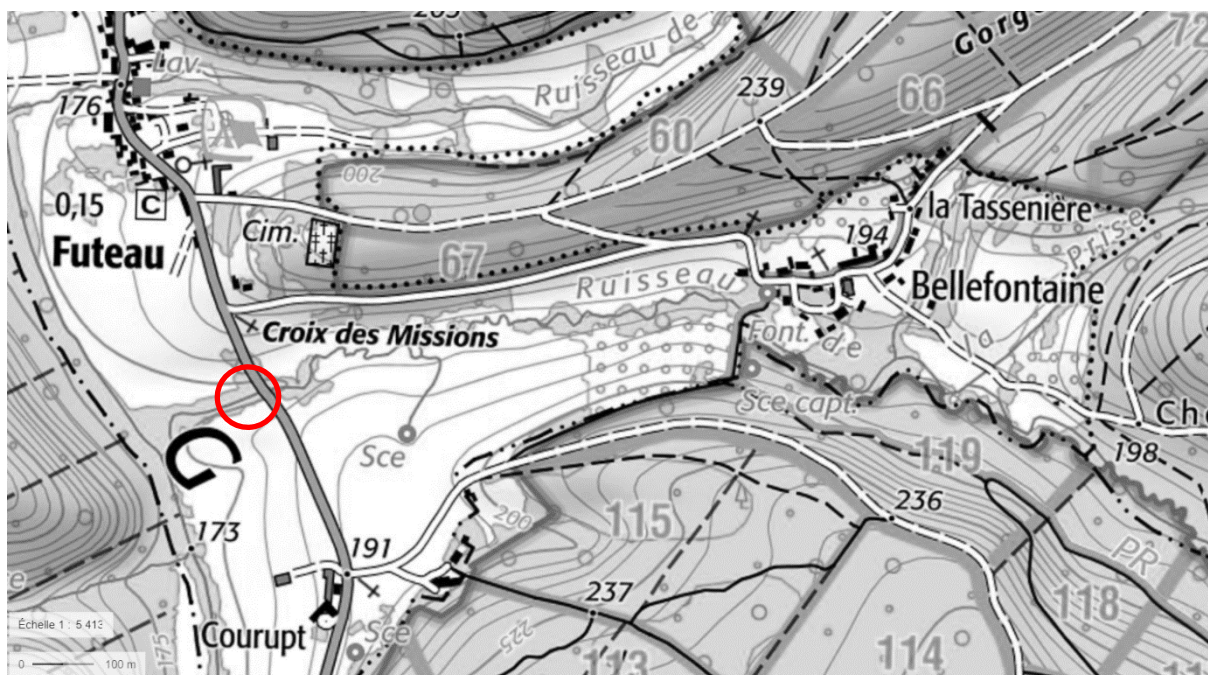


Illustrations des travaux de rétablissement de la continuité écologique du ruisseau de la Prise au droit de l'ouvrage de franchissement de la RD 2 (Futeau)





Seuil racinaire d'une hauteur de chute de 60 cm faisant obstacle à la continuité écologique du ruisseau de la Prise. L'ouvrage est situé 10 m en aval de l'ouvrage de franchissement de la RD 2. Il permet néanmoins de maintenir franchissable l'ouvrage RD. Le projet consiste à contourner le seuil racinaire en façonnant un ample méandre pour une pente de 2 %.



En aval, une zone d'abreuvement non aménagée d'un troupeau de bovins génère une dégradation du lit et un surélargissement du ruisseau.



Après les travaux de coupe de la ripisylve nécessaire à la bonne exécution des travaux, la création du méandre de contournement du seuil racinaire débute.



La fosse aval au seuil racinaire est conservée pour créer une mare. Une « diguette » en argile séparera la mare du méandre qui contournera la mare pour reprendre son thalweg à l'aval.



Façonnement du méandre et de la berge de rive droite (« diguette ») séparant mare et méandre.



Le profil du fond du méandre et sa pente sont stabilisés par une succession de radier de fond réalisés avec un mixte de blocs non gélifs et de concassés calcaires 40-150. Radiers et fosses s'alternent.



Vue sur le méandre créé et la mare réalisée au droit de l'ancienne fosse de dissipation. La digue séparant mare et méandre a ensuite étéensemencée et bouturée.



Vue sur l'ouvrage RD 2 et le début du méandre à droite de la photo. L'ouvrage demeure franchissable après aménagement. Le seuil racinaire a été renforcé par la création d'une digue protégée sur l'amont par quelques enrochements et un bouturage.



Vue du haut du versant sur la mare et le méandre contournant le seuil racinaire et la mare.



Partie aval du méandre.



Vue de l'aval du méandre.



Vue de l'amont du méandre façonné.



En sortie du méandre une descente aménagée a été réalisée et le lit resserré en créant une large banquette en rive gauche, recréant ainsi un nouveau méandre.



Autre point de vue sur la descente aménagée. Une clôture à barbelés a également été posée sur toute la rive droite où le bétail avait libre accès au cours d'eau.



Site 4 mois après travaux (octobre 2023). Végétalisation dense des banquettes et des berges.



Partie aval du méandre contournant la mare en octobre 2023.



La mare en octobre 2023. Elle s'est remplie pour se mettre au niveau du lit du ruisseau.



La diguette séparant mare et méandre s'est également bien revégétalisée et les boutures ont bien repris.